

Mexique : déclaration du deuxième Congrès de l'Assemblée Populaire des Peuples d'Oaxaca (APPO)

23-03-2009

Le Deuxième Congrès ordinaire de l'État d'Oaxaca de l'APPO s'est tenu les 20, 21 et 22 février 2009. Il a rassemblé un total de 702 participants, délégués et conseillers, venant de l'ensemble de l'État d'Oaxaca et appartenant aux divers mouvements de lutte issus des secteurs indigènes et paysans, des syndicats, des communautés, des familles de prisonniers et de détenus politiques, ainsi que des mouvements urbains, populaires, des jeunes et des communes, dans le but de réorganiser et restructurer l'APPO et de fixer ses orientations politiques.

Suite à l'exercice démocratique d'intenses débats argumentés et face à la situation actuelle au niveau international et national et à celui de notre État, NOUS DÉCLARONS : 1. La lutte pour la démocratisation de notre pays passe par la liberté de s'organiser de façon indépendante et autonome. Elle signifie également la liberté des communautés et des peuples indigènes dans la libre détermination de leur présent et de leur futur, attendu que la transformation démocratique de notre pays dans la justice et la liberté doit impérativement tenir compte du précepte selon lequel la souveraineté de la nation réside dans le droit inaliénable du peuple à se doter ou à changer sa forme de gouvernement afin de construire un nouveau pouvoir. Attendu que le pouvoir reposant sur la volonté populaire doit rendre possible la formation d'un pays démocratique et populaire. 2. L'APPO est une assemblée d'assemblées qui promeut la résistance anticapitaliste et recherche l'unité dans la pratique, qui lutte essentiellement pour une transformation profonde de la vie sociale, économique, politique et culturelle, qui adopte comme principe son indépendance de l'État et des partis politiques, qui s'ouvre vers une militance politique souple et non sectaire, qui définit comme méthode de lutte la mobilisation des masses dans un mouvement ouvert et dont le principal programme de lutte est d'œuvrer à une véritable transformation sociale et à l'organisation des peuples, pour tracer une voie vers un nouveau projet de pays, anticapitaliste, anti-impérialiste et antinolibéral, en vue d'une nouvelle Constitution. 3. Les raisons d'exister de l'Assemblée populaire des peuples de l'Oaxaca restent en vigueur, attendu que les causes qui ont donné lieu au conflit de 2006 n'ont pas été dépassées, aussi avons-nous privilégié l'unité de tous les secteurs qui la constituent, unité qui passe avant tous les intérêts personnels et ceux des organisations, étant donné que personne n'est propriétaire de l'APPO. 4. L'APPO réaffirme qu'elle est indépendante sur le plan politique, organisationnel et idéologique de l'État comme des partis politiques électoralistes. Aucuns dirigeants d'aucun des partis parlementaires ne peuvent être dirigeants ou membres de l'APPO ; cette assemblée n'est pas un tremplin pour une carrière politique. Si l'un de nos compañeros veut participer aux élections, il doit renoncer publiquement aux fonctions qu'il détient au sein de l'APPO, et ce, cinq mois avant son enregistrement sur les listes électorales. Est de même réaffirmé le respect de l'autonomie des organisations et des individus qui voudraient participer aux élections sans utiliser le nom de l'APPO. 5. La réorganisation de l'APPO se fait par la base et elle se fera dans l'ensemble de cet État. Les principaux thèmes qui régiront l'action de l'APPO seront : LA RÉORGANISATION ET LA RÉARTICULATION DE L'APPO, LA LIBÉRATION DES PRISONNIERS POLITIQUES ET LA POURSUITE DE LA LUTTE CONTRE LES PROJETS DE PRIVATISATION ; c'est pourquoi nous nous mobiliserons en vue d'actions contondantes qui n'obéissent pas à des buts corporatistes, partisans et électoraux, actions qui s'effectueront dans des lieux stratégiques et en fonction des moments et des situations politico-sociales, sachant que le programme de lutte de l'APPO sera considéré achevé uniquement avec la chute du régime en place ; en ce sens, il faut continuer de faire prendre conscience de la nécessité de l'instauration d'un gouvernement alternatif et populaire. En vertu de quoi, nous appelons : Les quartiers, les "colonias", les antennes locales, les ejidos, les communes, les villages et les différents collectifs à venir former la base sociale de l'APPO et à la réorganiser. Nous appelons à la formation d'assemblées régionales et sectorielles pour diffuser et faire connaître les résolutions de ce Deuxième Congrès de l'APPO, cette responsabilité étant assumée par les délégués présents audit congrès, en fonction des conditions géographiques et politiques et des conditions d'organisation. Nous appelons enfin à encourager la formation d'assemblées de secteurs sociaux (ouvriers, syndicats, indigènes, paysans, jeunes, étudiants, artistes et intellectuels et médias alternatifs) pour diffuser et faire connaître les résolutions de ce Deuxième Congrès ordinaire. 6. Concernant l'éducation et la culture pour les peuples et communautés de l'Oaxaca, nous nous solidarisons avec l'engagement social et honnête des travailleurs de l'éducation alternative et avec leur lutte pour une plus grande et meilleure éducation. 7. L'APPO n'a aucune politique de négociation, étant donné qu'elle ne reconnaît ni le gouvernement local ni le gouvernement fédéral ; en outre, la seule relation qui puisse s'établir avec le gouvernement est de type juridique, à commencer par l'exigence de la libération immédiate et inconditionnelle des prisonniers politiques, la lutte légale se combinant avec la mobilisation dans la rue. 8. Le départ d'Ulises Ruiz Ortíz du gouvernement de cet État ainsi que le châtiement des responsables des crimes commis continue d'être une des exigences primordiales des peuples de l'Oaxaca, exigence à laquelle on ne pourra renoncer, pas plus qu'elle ne pourra être négociée. Nous exigeons aussi : que soient punis les auteurs et les coupables matériels et intellectuels des morts, des disparitions forcées et de la violation des droits humains ; l'annulation de tous les mandats d'arrêt ; l'arrêt de toute action pénale lors des enquêtes judiciaires visant tous les opposants sociaux membres de l'APPO et l'ensemble des opposants dans notre pays ; la libération immédiate et inconditionnelle des prisonniers politiques et des personnes persécutées pour motif politique ; qu'un non-lieu soit prononcé en faveur de tous les détenus et toutes les détenues politiques ; que cesse le harcèlement des activistes et des opposants sociaux ; la démilitarisation des peuples indigènes et de l'ensemble de notre pays ; la présentation en vie des disparus, qui ont été enlevés pour avoir combattu le régime de caciques qui a existé dans l'Oaxaca. 9. Un nouveau Conseil de l'Oaxaca a été nommé, qui fait partie des organes de coordination de l'APPO dans lequel sont représentés les délégués de toutes les régions géographiques de cet État ainsi que tous les secteurs sociaux rassemblés dans l'APPO, dont la première assemblée se tiendra le 7 mars 2009. 10. L'APPO continuera de contribuer à une politique d'alliance au niveau

local et de l'Oaxaca ainsi qu'au niveau national et international, ample, plurielle et de classe, avec tous les mouvements et regroupements de lutte. Au terme de ce Deuxième Congrès de l'Oaxaca de l'APPO, et contre tous les pronostics de rupture et de liquidation de l'APPO émis par des ennemis intérieurs et extérieurs, nous informons les peuples de l'Oaxaca, du Mexique et du monde que : "¡LA APPO VIVE Y SOMOS TODOS!" ("L'APPO est vivante et nous sommes tous l'APPO!") Oaxaca de Juárez, Ville de la résistance. Le 23 février 2009. PLÉNIÈRE DU DEUXIÈME CONGRÈS ORDINAIRE DE L'OAXACA DE L'ASSEMBLÉE POPULAIRE DES PEUPLES DE L'OAXACA. Traduit par Ángel Caído.